

Le 18/05/2023

Convocation du Conseil municipal adressée individuellement par écrit à chacun des membres pour la réunion du 26 mai 2023, à la mairie.

Le Maire

Séance du 26 mai 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-six mai à dix-huit heures, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de St Christophe-sur-le-Nais en séance publique sous la présidence de Madame Catherine LEMAIRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mesdames LEMAIRE C. ; GABARD M ; MARANDEAU N. ; POUPEE A. ; COURTOIS A. ; GENEST M-N. ; Messieurs BLANCHARD B. ; ZARDET P. ; LASCAUD A. ;

ÉTAIENT ABSENTS : CACHAU P. ; PORTENSEIGNE L. ;

COURATIN E. : pouvoir à Zardet Pascal

ALBERT DE RYCKE T. : pouvoir à Gabard Marcelline

OSINIAK B.: pouvoir à Courtois Anna

ELLEOUET HOCDE E. : pouvoir à Poupée Angélique

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : COURTOIS Anna

ORDRE DU JOUR

1. Approbation de Compte-Rendu

Le compte-rendu de la séance du 16 avril 2023 est adopté à l'unanimité

2. Personnel

Délibération n°38 : Service Mairie - Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe :

Madame Lemaire fait part de la demande de mutation d'un agent administratif. Madame Lemaire informe qu'elle a reçu plusieurs candidats. Il y a lieu de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à 35/35^{ème}. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet à 35/35^{ème}, à compter du 1^{er} août 2023. Cet agent sera affecté au secrétariat de mairie au poste de directeur général d'établissement public.

Délibération n°39 : adjoint administratif – instauration du régime indemnitaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer le régime indemnitaire applicable au cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Délibération n°40 : Création de poste agent technique

Madame informe qu'il y a lieu de créer un poste d'agent technique pour le remplacement d'un agent placé en maladie ordinaire. Madame Lemaire propose que ce poste à 24/35^{ème} soit créé jusqu'au 31 décembre 2023 dans l'attente du retour de l'agent. L'agent sera rémunéré à l'Indice Brut 367. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord.

3. Finances

Délibération n°41 : Attribution de subventions suite à commission

A la majorité (abstentions de Mme Genest, membre d'un bureau d'association, et de M. Albert de Rycke), le Conseil Municipal valide les propositions de la Commission

	<i>Association</i>	<i>demande</i>	<i>Projet 2023</i>	<i>proposition</i>
1	<i>AFM Téléthon</i>	<i>Oui</i> 1	<i>Pas de somme</i>	<i>50 €</i>
2	<i>Solidarité</i> <i>Neuillé-Neuvy</i>	<i>Oui</i> 2	<i>Pas de somme</i>	<i>250 €</i>

3	Don du sang (val de loir)	Oui 3	Achat stylos 50€	50 €
4	EPISODE	Oui 4	Matériel 250€	250 €
5	Restaurants du Coeur	Oui 5	Pas de somme	50 €
6	Secours catholique	Oui 6	3 bénéficiaires (jardin –vacances 100€	100 €
7	FOYER Rural	Oui 7	A hauteur de facture 400€	400 €
	Association	demande	Projet 2023	proposition
	Prévention routière		Pas de demande	100 €
8	Pêche	Oui 8	Contrepartie bail 150€	150 €
	Pêche		Fête de la pêche 250€	250 €
9	GSPC	Oui 9	Matériels + aide BP JEPS 500€	400 €
	UCTSPC		Pas de demande	0€
10	Tennis Pays de Racan	Oui 10	18 joueurs Achat de matériels 300€	200€
	ASTT du Nais		Pas de demande	Mise à disposition de la salle
11	EMDEC	Oui 11	Aide exceptionnelle 1000€ ou plus	1000 €
12	ASPR Vétérans	Oui 12	4 joueurs Achat matériels 500€	250 €
13	Carré des Arts	Oui 13	10 jeunes Pas de somme Augmentation masse salariale	0 €
14	BTP CFA st pierre corps	Oui 14	1 enfant	30 €
15	Campus des métiers – CFA joué les Tours	Oui 15	2 enfants	60 €
16	Collège Château la Vallière	Oui 16	1 élève Sortie 12,12€	15 €
17	JSP (POMPIERS)	Oui 17	Achat livres formation JSP 300€	300 €
	Rayonnement Vaudésir		Pas de demande	0€
	Protection civile Ukraine		Pas de demande	0€
18	Aveugles de France	Oui 18	Pas de somme Braille et réseau	50 €
19	Pompiers GSCF	Oui 19	Pas de somme	50 €
	Pompiers GSCF			0 €
20	Protection civile	Oui 20	500€	150 €
21	ONACVG	Oui 21	Bleuets – attention, changement de structure	50 €
22	Lettre souvenir français	Oui 22	Lettre générale	0 €

	<i>Ecole</i>		<i>Pas de demande</i>	<i>0 €</i>
23	<i>Ecole Sainte Jeanne d'Arc</i>	<i>Oui 23</i>	<i>1 enfant Voyage la Bourboule</i>	<i>0 €</i>
24	<i>Diplômés Médecine</i>	<i>Oui 24</i>	<i>Remise 30 septembre Pas de somme</i>	<i>30 €</i>
	<i>TOTAL GENERAL</i>			<i>4235 €</i>

Délibération n°42 : Délibération modificative de crédits :

Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de M. Albert de Rycke) décide d'abonder le programme Beausoulage de 2000€. Pour mémoire, les travaux ont été approuvés à l'unanimité lors d'une précédente séance, mais la délibération modificative de crédits avait été omise.

Notification de subvention : le Conseil Départemental a attribué une subvention de 14 585€ au titre du FDSR pour la vidéoprotection

Délibération n°43 : Délibération passage M57 :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide du passage en comptabilité M57 au 01 janvier 2024 avec système de comptabilité déployée. Cette comptabilité, commune aux trois types de collectivité (commune, région, département) vise à une meilleur lisibilité des comptes.

Délibération n°44 : instauration de caution pour divers matériels:

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'instituer :

Une caution de 150€ pour le prêt du vidéoprojecteur

Une caution de 2000€ pour l'utilisation de la cuisine de Beausoulage (présence d'une étuve 20 niveaux et autres matériels neufs)

4. Bâtiments

Délibération n°45 : Demande de subvention CRST et autres organismes – proposition d'acquisition :

Madame le Maire fait part de l'estimation des domaines en vue de l'acquisition de l'ancien hôtel-restaurant des Glycines, bien immobilier de 359 m² cadastré C509 et C511. Ce bien appartient à des particuliers qui ont transformé ce bâtiment en résidence particulière. En fonction de l'état général du bien, des services présents sur le territoire et des dernières transactions réalisées dans le secteur, l'estimation des domaines est de 200000€ pour ce bien.

Le Conseil Municipal, à la majorité (abstention de M. Albert de Rycke), décide de faire une proposition d'achat à 200000€. Il sollicite une subvention au taux le plus élevé au titre du CRST, de la Région, du département, du DSIL, du Fonds Vert et auprès de tout organisme susceptible d'intervenir pour l'acquisition des travaux et pour le programme de réhabilitation en vue de l'installation d'un professionnel.

Délibération n°46 : Bail au profit d'une entreprise de travaux publics : Madame Lemaire rappelle qu'il a été évoqué un projet de bail au profit de la SARL Rollet Julien pour l'occupation de la parcelle C685 - hangar situé rue du Vieux Château pour un loyer de 100€ mensuels. Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la conclusion d'un bail professionnel avec la SARL Rollet Julien pour une activité de travaux publics, avec un loyer de 100€ mensuels, à compter du 1^{er} juin 2023.

5. Voirie

Un devis établi rue des Potiers car le réseau d'eaux pluviales passe sous le garage, ainsi qu'un devis pour la réparation du plateau avenue Eugène Hilarion.

6. Intercommunalité

Madame Lemaire fait un compte rendu du dernier conseil communautaire.

7. Affaires scolaires

Délibération n°47 : attribution du marché de Restauration scolaire:

Madame Lemaire fait part de la consultation de 3 prestataires : JMG, Restauval et Restoria.

La société Restauval n'assure pas les livraisons.

Le prestataire actuel JMG, facture les repas à 3,40€TTC. pour cette nouvelle consultation, JMG propose des repas à 3,17€TTC (grammage maternelle) et 3,766€TTC (grammage primaire).

La société Restoria propose plus de services que la société JMG, avec des repas à 3,578 €TTC (grammage maternelle) et 3,766 €TTC, avec prise en compte de la saisonnalité des produits, et 85% de produits circuits courts et un taux de 70% de fabrication dans leur cuisine et une récupération et valorisation de bio-déchets.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir le prestataire Restoria pour la fourniture des repas à compter du 1^{er} septembre 2023.

8. Associations

Intention publique : Inauguration des 5 parcours et des visuels le 11 juin 2023 à 14 h00, place Jehan d'Alluye.

9. Agenda

Festivités du 14 Juillet : Madame Courtois a rencontré les élus de Saint-Paterne-Racan pour la manifestation du 13 juillet à Saint-Paterne-Racan. L'Amicale des pompiers souhaiterait à partir de l'an prochain organiser à nouveau le traditionnel bal des pompiers.

Réunion du 9 juin 2023 : réunion de conseil municipal le 9 juin 2023 à 18h00 pour la désignation des délégués pour les prochaines élections sénatoriales.

Lettre semestrielle : un mail a été envoyé afin que les élus fassent parvenir leur article pour le 1^{er} juin 2023, pour une distribution mi-juin

10. Affaires diverses

Ecole Sainte Jeanne d'Arc : Maquettes éco-quartiers

Déchets : à compter du 1^{er} janvier 2024, il sera interdit de déposer des bio-déchets dans les poubelles ; c'est pourquoi il est nécessaire d'équiper les foyers en composteur.

La prochaine réunion aura lieu le 7 juillet à 18h00.

La séance est levée à 20h40